

Compte rendu du conseil d'établissement du jeudi 24 juin 2021

Étaient présents :

Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint
Philippe BRUNEL, directeur administratif et financier
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

Les représentants des personnels

Gaëlle AZNHAOURI, enseignante du primaire, liste d'union 1^{er} degré
Sarah MOULIN, enseignante du secondaire, liste SNES-FSU
Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Thierry RAVENAU, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU

Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves
Moulay Driss EL ALAOU, UCPE
Sfya EL ACHIR, UCPE
Aziza CHOUKRI, UNION-MARRAKECH
Christèle LELOIX, APEMA
- Les représentants des élèves
Faïza KETTANI, T.7
Chems ZOUDAINI, 2^{nde}1

Les autres membres à titre consultatif :

Caryl GERVEREAU, conseiller des français de l'étranger de la circonscription
Amine LAALOU, trésorier de l'association des anciens élèves Alumni LVH

Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint
Philippe CASENAVE, Consul général de France à Marrakech
Bérangère EL ANBASSI, conseillère des français de l'étranger de la circonscription
Christophe CHAILLOT, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité local
Max GEORGANDELIS, conseiller des français de l'étranger de la circonscription
Rania BICHARA, T.5, vice-présidente du CVL

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 18 mars 2021 (pour adoption)
2. Compte rendu du conseil d'école du mardi 22 juin 2021 (pour information)
3. Compte rendu du CVL organisé en consultation électronique (pour information)
4. Point sur le projet immobilier (pour information)
5. Rentrée 2021-2022 :
 - 5.1 Points sur les effectifs (pour information)
 - 5.2 Organisation de l'accueil des élèves (pour information)
 - 5.3 Mouvement des personnels (pour information)
6. Bilan pédagogique d'étape 2021-2021 (pour information)
7. Création d'une fondation LVH (pour avis)
8. Carte des emplois expatriés 2022-2023 (pour avis)
9. Indemnités pour missions particulières 2021-2022 (pour avis)
10. Règlement intérieur de l'établissement et charte informatique et numérique (pour avis)
11. Projets et voyages pédagogiques 2021-2022 (pour avis)
12. Questions diverses

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par monsieur Mohamed EL HOUAT, représentant des personnels enseignants.

Le proviseur excuse monsieur le consul général de France et monsieur le conseiller de coopération et d'action culturelle adjointe, tous deux pris par des réunions par ailleurs, ainsi que monsieur le directeur de l'institut français de Marrakech. Il accueille également monsieur Caryl GERVEREAU, nouvellement élu conseiller des français de l'étranger.

Le proviseur demande aux membres si l'un d'entre eux souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 (pour avis)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Compte rendu du conseil d'école du mardi 22 juin 2021 (pour information)

Bilan de l'année écoulée : compte tenu des conditions sanitaires, l'école a fonctionné toute l'année en demi-groupe. Hormis la fermeture de trois classes puis du cycle 2 durant une semaine en début d'année scolaire, les élèves ont ainsi pu être accueillis toute l'année en présentiel. Cette situation, difficile à vivre pour les familles a également nécessité des adaptations pédagogiques pour l'équipe enseignante.

Après une année de fonctionnement en demi-groupe, le bilan de l'équipe pédagogique est plutôt positif : pas de rupture dans la continuité des apprentissages, bonne remise à niveau suite aux mois de confinement, programmes d'enseignement entièrement travaillés dans les matières fondamentales, bonne fédération des groupes, vie de classe sereine et attention particulière sur le temps scolaire pour les élèves qui rencontrent des difficultés.

Enseignement à distance : sur les 95 élèves ayant débuté l'année en Enseignement à Distance, 15 d'entre eux auront suivi l'année complète à distance.

Rentrée 21-22 :

Inscriptions : beaucoup de demandes d'admissions cette année encore. Quelques familles françaises sont toujours en attente d'affectation, notamment en CE2, CM1 et CM2.

Création d'une 4^{ème} classe de PS-MS

Mouvement du personnel : de nombreux mouvements au sein de l'équipe pédagogique (départs, changement de niveau)

Mise en place d'un **parcours PARLE** anglais en CM1.

Organisation des enseignements :

- 5 matinées de 3h35 (8h25-12h00), ouverture du portail à 8h15
- 4 après-midis de 2h (14h00-16h00), ouverture du portail à 13h50

Rentrée le jeudi 02 septembre avec accueil échelonné comme les années précédentes

Si les conditions sanitaires le permettent, une reprise de la restauration scolaire pourrait être envisagée vers le 13 septembre.

3. Compte rendu du conseil de la vie lycéenne organisé en consultation électronique (pour information)

Le proviseur laisse la parole à monsieur Yannick CHARTON, CPE. Compte tenu des examens de fin d'année il n'a pas été possible de réunir les élèves mais des échanges sur tous les points inscrits à l'ordre du jour ont eu lieu. Pas de remarques particulières de la part des élèves qui ne manqueront pas de s'exprimer lors de ce conseil.

4. Point sur le projet immobilier (pour information)

Point très rapide car il n'y a pas beaucoup d'évolutions depuis le conseil d'établissement de mars et le chantier évolue comme annoncé :

-) Médiathèque jeunesse partagée : les travaux sont bien avancés. Quelques problèmes à régler concernant les aménagements mobiliers. Des travaux provisoires de terrassement seront réalisés pour permettre l'accès sécurisé des élèves. Cette médiathèque sera utilisable à priori dès la rentrée scolaire de septembre 2021 mais le mobilier définitif ne serait disponible qu'en octobre.

-) Restructuration élémentaire sud : les travaux ont repris avec une consolidation de la structure ainsi que des planchers. Le bâtiment sera utilisable au plus tard en janvier 2022 pour permettre à l'IF de Marrakech d'effectuer des travaux sur Renoir 2. Comme annoncé l'installation de bâtiments provisoires sera nécessaire lors de la remise de Renoir 2 à L'IFM. En effet, la capacité d'accueil du bâtiment élémentaire sud est insuffisante par rapport celle actuelle de Renoir 2.

Le choix retenu est :

-) réservation de l'ensemble du bâtiment C à l'école primaire et installation de bâtiments provisoires au secondaire pour la classe de 6^{ème}. L'installation va débuter dans les prochains jours.

Le coût total est de 787 000 Dhs HT

-) Construction bâtiment d'accueil et de direction : les travaux avancent comme prévu. A priori le déménagement pourrait s'effectuer lors des congés d'octobre voire peut-être avant la rentrée.

5.1 Point sur les effectifs prévisionnels 2021-2022 (pour information)

Nous avons reçu environ 530 nouvelles demandes et nous continuons à en recevoir avec nombre important d'élèves de nationalité française.

Nous n'avons bien entendu pas de places pour satisfaire toutes ces demandes et de nombreux élèves français sont placés en liste d'attente surtout en CE2, CM1, CM2, collège dans son ensemble et 2nde. De plus nous avons dû limiter nos effectifs dans l'optique d'une rentrée encore dégradée.

La fermeture de l'établissement Saint Exupéry qui assurait une scolarité, à priori en relais du CNED, a occasionné de nombreuses demandes de familles, souvent françaises, qui n'avaient scolarisé leur enfant en établissement français et qui ne seront pas toutes satisfaites, loin s'en faut.

Pôle	Au 15/06/2021				
	Niveau	Demandes	Dont Fra		
	PS	43	27		
	MS	43	41		
	GS	32	31	118	72
	CP	86	41		
	CE1	25	15		
	CE2	29	18		
	CM1	27	24		
	CM2	34	20	201	118
	6eme	40	21		
	5eme	40	18		
	4eme	28	16		
	3eme	40	22	148	77
	2nde	42	16		
	1G	6	4		
	1STMG	5	3		
	1G	5	5		
	TSTMG	1	0	59	28
	Total	526	322		

Au 30/04/2020				
Niveau	Demandes	Dont Fra		
PS	22	12		
MS	42	39		
GS	23	18	87	57
CP	25	24		
CE1	8	7		
CE2	8	7		
CM1	9	9		
CM2	11	10	61	57
6eme	15	13		
5eme	6	4		
4eme	6	5		
3eme	7	7	34	29
2nde	12	9		
1G	2	0		
1STMG				
TES + TS	2	2		
TSTMG			16	11
	198	166		

Élèves de nationalité français en attente :

Primaire : 42

Collège : 18 dont 14 actuellement au CNED ou en établissements marocains

Lycée : 16 dont 12 actuellement au CNED ou en établissements marocains et 2 1STMG de l'extérieur

Inscriptions au secondaire au 22 juin 2021

Niveaux	PLACES		PRIO INSCRITS	Parcours	EFFECTIF
	MINI	MAXI			
CM2					
6ème	10	22	22		168
5ème	5	11	12		169
4ème	4	10	9		173
3ème	16	28	21	2	163
s/t collège	35	71	64	2	673
2nde	-2	12	10		222
1ERES GENERALES	18	30	2		164
1STMG	0	3			32
TERM GENERALES	0	10	3		153
TSTMG	-2	2			32
s/t lycée	14	57	15	0	603
total secondaire	49	128	79	2	1276

Élèves du primaire sur parcours scolaire, non français, affectés au 20 juin 2021 :

	"Tests" affectés
PS	5
MS	15
GS	7
CP	2
CE1	0
CE2	0
CM1	0
CM2	0

Effectifs prévisionnels au 22 juin 2021 :

Niveaux	2020-2021			2021-2022			Différentiel
	Nb élèves	Nb divisions	Moyenne/div.	Nb élèves	Nb divisions	Moyenne/div.	
PS/MS	79	3	26,33	104	4	26,00	25
GS	83	3	27,67	84	3	28,00	1
s/t maternelle	162	6	27,00	188	7	26,86	26
CP	126	5	25,20	130	5	26,00	4
CE1	136	5	27,20	135	5	27,00	-1
CE2	136	5	27,20	140	5	28,00	4
CM1	145	5	29,00	135	5	27,00	-10
CM2	145	5	29,00	145	5	29,00	0
s/t élémentaire	688	25	27,52	685	25	27,40	-3
total primaire	850	6	141,67	873	32	27,28	23
6ème	152	6	25,33	167	6	27,83	15
5ème	165	6	27,50	169	6	28,17	4
4ème	140	5	28,00	172	6	28,67	32
3ème	155	5	31,00	163	6	27,17	8
s/t collège	612	22	27,82	671	24	27,96	59
2nde	200	7	28,57	222	7	31,71	22
1ERES GENERALES	153	6	25,50	164	6	27,33	11
1STMG	32	1	32,00	32	1	32,00	0
TERM GENERALES	148	6	24,67	153	5	30,60	5
TSTMG	43	2	21,50	32	1	32,00	-11
s/t lycée	576	22	26,18	603	20	30,15	27
total secondaire	1188	44	27,00	1274	44	28,95	86
Total général	2038	50	40,76	2147	76	28,25	109

5.2 Organisation de l'accueil des élèves (pour information)

Nous n'avons à ce jour aucune information concernant les mesures sanitaires et les éventuelles contraintes qui pourraient être imposées aux établissements par les autorités marocaines à la prochaine rentrée :

3 possibilités :

- 1) Aucun changement par rapport à cette année avec imposition notamment d'un espacement de 4m2 entre chaque élève. Dans ce cas nous mettrons en place le même dispositif que cette année en primaire et au secondaire

- 2) Levée des mesures de distanciation sociale. Dans ce cas nous serons en fonctionnement normal avec les horaires qui étaient en place à la rentrée de septembre 2019.
- 3) Maintien de certaines mesures de distanciation mais avec un espacement beaucoup moins contraignant permettant d'accueillir de 20 à 23 élèves en même temps. Dans ce cas, au premier degré, comme annoncé en conseil d'école, nous créerons une division supplémentaire à chaque niveau en primaire, ce qui permettra d'offrir 100% des cours à des groupes de 22 élèves environ.

Dans le cas du 3^{ème} scénario :

Au primaire l'organisation serait la suivante :

-) Création de divisions supplémentaires pour permettre l'accueil à 100% de 22 élèves environ en même temps. On aurait alors :

5 divisions de PS/MS

4 divisions de GS

6 divisions par niveau du CP au CM2

-) Recrutement de 7 enseignants vacataires et de 1,5 ASEM.

-) Nécessité de réserver le bâtiment C pour l'école Renoir

-) Dispositif qui serait maintenu même si les mesures sanitaires étaient levées en cours d'année mais après les congés de novembre afin de ne pas perturber les groupes classes

-) Coût important : Vacataires enseignants et ASEM : environ 170 000 Dhs et 800 000 Dhs de bâtiments provisoires. Soit un coût total d'environ 1 million de dirhams

Les horaires proposés et retenus en conseil d'école mardi 22 juin sont les suivants : 8h25-12h/14h-16h

- 5 matinées de 3h30 (8h25-12h00), ouverture du portail à 8h15
- 4 après-midis de 2h (14h00-16h00), ouverture du portail à 13h50

Au secondaire l'organisation serait la suivante :

Scénario proposée en cas de poursuite de l'état d'urgence au Maroc à la rentrée 2021, limitant ainsi les capacités d'accueil des élèves dans les salles de classe :

Objectifs dans un contexte d'état d'urgence

- Augmentation du nombre de cours en présentiel annuel (75 à 80% % minimum)
- Dispositif particulier d'accompagnement pour élèves les plus en difficulté.
- Favoriser un suivi régulier de tous les élèves

Principes mis en place à la rentrée

- Équipement des salles en tables individuelles avec marquage au sol : 22 tables élèves maximum
- Installation de caméras + micro dans les salles de classe pour enseignement à distance si l'enseignant le souhaite
- Viser 80% des heures annuelles dues en présentiel
- Poursuite de l'utilisation des outils numériques tels que Class room et de visioconférence
- Aucun élève accepté en distanciel à 100%

Organisation et réflexions

- **21 élèves par classe** : rotations hebdomadaires par absences programmées. 3 groupes présents par semaine et un groupe en EAD. (Sur le collège on divise la classe en 4 groupes de 7 élèves par classe où chaque semaine 7 élèves ne sont pas présents en cours - en seconde c'est 8 élèves chaque semaine qui ne sont pas présents)
- **Augmentation des heures dans certaines disciplines par redéploiement des dédoublements** : en Français collège au lieu de dédoubler 1h sur les 4h30, on maintient 5h30 par semaine de français. Ainsi le volume annuel de la discipline pour un élève passera de 162 heures à 198 heures. Comme l'élève sera en présentiel 27 semaines au lieu de 36, il recevra donc 148,5 h en présentiel (91,7%). Idem pour maths, anglais sur tous les niveaux collèges. Les sciences étant toujours en groupes de 20 élèves maximum
- **Un suivi des élèves en difficulté plus régulier** : les élèves en difficulté ou en décrochage seront regroupés et ne seront jamais sortis des classes. Plus de 100% de cours en présentiel pour ses élèves toute l'année. Les PP avec CPE + direction recensent ces élèves.
- **L'évaluation de la 6e à la seconde** :
 - **Contexte** : la difficulté à évaluer tous les élèves en même temps du fait de l'absence hebdomadaire d'un groupe oblige l'équipe pédagogique à réfléchir à l'évaluation au collège et au lycée
 - **Démarche** : réunion prévue en juillet 2021 pour organiser cette réflexion sur l'évaluation. Utiliser les conseils d'enseignement en début d'année pour organiser les objectifs + contenus des évaluations + les critères d'évaluation.
 - **Objectifs** : formaliser un projet commun d'évaluation qui explicite les priorités et principes communs adoptés pour que l'évaluation contribue aux mieux à la réussite de chaque élève ainsi que de placer les élèves dans une dynamique de progrès et de confiance. Dans ce projet, harmoniser le calendrier des évaluations sommatives (évaluation qui se trouve au terme d'un apprentissage, et permet à l'élève de vérifier s'il a atteint les objectifs fixés par l'enseignant).
 - **Pistes de réflexions** : mise en place d'un calendrier des évaluations sommatives sur les disciplines français + maths + HG + langues vivantes au collège et en seconde. 2 temps forts dans le trimestre (environ toutes les 5 semaines). Communiquer ce calendrier ainsi que les attentes durant ces évaluations aux parents et élèves en amont. Organiser d'autres moments d'évaluation en différenciant les démarches et formes d'évaluations dans le contexte de l'enseignement hybride : *Auto-évaluation, évaluations par contrat de confiance, expérimenter de nouvelles formes d'évaluation formative etc...* Bien clarifier avec l'élèves les finalités et articulations de ces évaluations et des sommatives sur calendrier préétabli. Réflexion sur la place de l'évaluation diagnostique.

- **Les outils numériques** : importance de revoir l'utilisation de Pronote + Class room. Revoir la communication à destination des parents sur les attendus dans le travail à la maison, les outils, les DM etc...

Monsieur EL ALAOUI, représentant UCPE tient à remercier toutes les équipes de l'établissement pour le travail accompli cette année et l'équipe de direction pour avoir déjà préparé plusieurs scénarios pour la prochaine rentrée. Il rappelle qu'il est important de communiquer ces informations afin de rassurer les parents.

ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2021

PRIMAIRE

Jeudi 02.09.2021

Cycle 1 (maternelle)

- Classes de PS-MS :
 - 8h30-10h00 : accueil des MS (**fin des cours à 10h00**)
 - 10h30-12h00 : accueil des PS
- Classes de GS :
 - 8h30-10h00 : accueil ½ classe (**fin des cours à 10h00**)
 - 10h30-12h00 : accueil de l'autre ½ classe

Cycle 2 (Renoir 2) :

- 8h45 : accueil des classes de CE1
 - 9h15 : accueil des classes de CP
- Fin des cours pour tous : 12 H 00**

CE2 et Cycle 3 (bâtiment C) :

- 8h30 : accueil des classes de CM2
 - 9h00 : accueil des classes de CM1
 - 9h30 : accueil des classes de CE2
- Fin des cours pour tous : 12 H 00**

SECONDAIRE

Les classes de collège se réuniront dans la cour du secondaire et celles de lycée, conformément à l’affichage, se rendront directement dans les salles, et seront accueillies et encadrées par leur professeur(e) principal(e) :

Jeudi 2 septembre 2021

9h-12h :	Lycée : classes de seconde
13h-14h :	Collège : classes de quatrième
15h-17h :	Collège : classes de troisième

17h30-19h : réunion d’accueil de 2ndes par classe (professeurs principaux)

Vendredi 3 septembre 2021

Matin :

9h -12h :	Collège : classes de 5ème
-----------	---------------------------

Après-midi :

13h-14h30 :	Lycée : classes de premières
15h-16h30 :	Lycée : classes de terminales

Lundi 6 septembre 2021

Matin :

9h -12h :	Niveau 6ème
-----------	-------------

17h30-19h : réunion d’accueil des familles de 6èmes par classe (professeurs principaux)

L’emploi du temps pour chacune des classes entrera en vigueur :

Lundi 6 septembre à 8 heures pour toutes les autres classes en fonction sauf les 6èmes

Mardi 7 septembre 2020 pour les 6èmes pour toutes les autres classes en fonction de l’emploi du temps

ACCES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de demi-pension sera assuré comme suit :

- à partir du lundi 13 septembre pour

- les élèves de l’école élémentaire et les élèves de collège autorisés (6èmes/5èmes et boursiers inscrits).

- à partir du lundi 6 septembre pour

- les autres élèves (Cafétéria)

5.3 Mouvement des personnels (pour information)

22 nouveaux personnels seront accueillis à la rentrée

Recrutement des résidents :

-) Madame Nathalie COULOUBALY, professeure des écoles actuellement TNR à l'école Renoir sur le poste libéré par madame Marie VARIN
-) Madame Mathilde OVIQUE, professeure des écoles actuellement TNR à l'école Renoir sur le poste libéré par madame Houria ALLAOUA-ABDERRAZIK
-) Madame Laurence PROST, professeure des écoles actuellement vacataire en SVT au LVH sur le poste libéré par madame Anne LAMBLING
-) Madame Btissam CHARKAOUI, professeure des écoles actuellement à l'école Louis Pasteur de Neuilly sur Marne sur le poste libéré par madame Claire HEYD
-) Monsieur Pierre GIRARD-CLAUDON, certifié de SES en disponibilité sur le poste transformé après le départ de madame Florence TRAISNEL et de monsieur Thierry Ravenaux
-) Madame Bouchra SAÏDI, certifiée de SPC au LVH sur le poste de madame Monique SARTHOULET
-) Madame Sylvie BESSES, certifiée de SPC au lycée Lyautey de Casablanca sur le poste de monsieur Stéphane PUECH

Recrutement des contrats locaux :

-) Madame Nathalie PIRAULT, ASEM de l'établissement passe sur un contrat à 100% à la prochaine rentrée
-) Madame Khaoula DOUIHI occupera un poste d'ASEM à 50%, création de poste
- Nombreuses arrivées de professeurs des écoles suite aux départs de : Édith HIIOUNET, Anna et Jérôme TASCHET, Lydie CAMBRAY, Thomas BAYLE, Léna BOUABDELLI et la création en PS/MS.
-) Madame Joanna HOOVER, professeure des écoles titulaire, actuellement au lycée français de Bali.
-) Monsieur Thomas GABARD, professeur des écoles titulaire, actuellement au lycée français de Bali.
-) Monsieur Adrien AMAS, professeur des écoles titulaire spécialisé, actuellement à l'institut médico-éducatif de Dijon, qui consacrera 50% de son temps au suivi AESH
-) Monsieur Renaud EHRENGARDT, professeur des écoles titulaire, actuellement au lycée français de Bali.
-) Madame Anastasia GARNIER, professeure des écoles non titulaire, actuellement au lycée français de Bali.
-) Madame Julie KOLLROS, professeure des écoles titulaire, actuellement au lycée français de Rangoun
-) Madame Adeline YAZAMI, enseignante vacataire du premier à l'école Renoir.
-) Madame Laetitia du BOISLOUVEAU, enseignante vacataire du premier à l'école Renoir sur le complément de monsieur Adrien AMAS (50%)
-) Madame Stéphanie PAYET, professeure des écoles titulaires, actuellement en France à La Verrière (Yvelines)
-) Madame Claire HEYD sera elle dorénavant sur un support de PDL
-) Madame Anne-Laure GIRAUD, enseignante certifiée de lettres modernes, actuellement au collège Marcel Pagnol de Nogent sur Sarthe, sur le poste occupé par madame Florence TRAISNEL

-) Madame Faten JAMALI, certifiée de lettres modernes, actuellement au collège Molière d'Ivry sur Seine, sur le poste occupé par madame Naima ANOUAR
-) Madame Emma HAUGUEL, certifiée de lettres modernes, actuellement au lycée français de Bangkok, sur le poste occupé par madame Nabila KARANOUH
-) Monsieur Yann GIRAUD, certifié de philosophie, actuellement au lycée français de Jakarta, sur le poste occupé par madame Myriam HASSANI
-) Monsieur Yanick CLEMENT, professeur certifié de physique appliqué, actuellement EEMCP2 au Liban, sur le poste occupé par madame Bouchra SAIDI
-) Monsieur Bubakr ZERAIDI, certifié bi-admissible de mathématiques, actuellement au lycée de l'Albanais à Rumilly, sur une création de poste
-) Monsieur Yassine AIT ADDI, diplômé en mathématiques et sciences physiques, actuellement surveillant au LVH sur le poste occupé par monsieur Bocar COULOUBALY
-) Madame Julie AVELLANA, certifiée d'espagnol, actuellement au lycée Descartes de Rabat, sur une création de poste
-) Monsieur Thomas BAYLE, diplômé en SVT, actuellement professeure des écoles à Renoir sur une création de poste
-) Monsieur Anis SALHI, professeur certifié de l'enseignement professionnel d'économie-gestion, actuellement au LP Camille Claudel de Vitry sur Seine, sur le poste occupé par madame Houyam BOUDAOUINE
-) Madame Nathalie CHALEIL, professeure de chinois et d'anglais (création)
-) Madame Naima ANOUAR, conseillère principale d'éducation, actuellement enseignante de lettres modernes au LVH, en complément du poste occupé par madame Christiane MGHINIA
-) Monsieur Mohamed JAKIR sur la création du poste à 50% de mandataire comptable

6. Bilan pédagogique d'étape 2021-2022 (pour information)

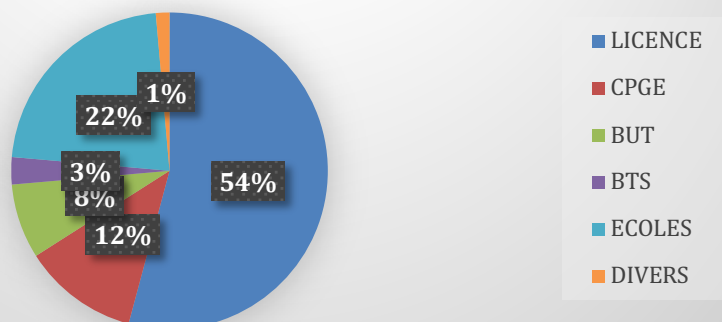
Cf. document qui vous a été envoyé

Un petit focus rapide cependant sur Parcoursup. Il s'agit bien entendu d'un bilan d'étape, les choses pouvant encore largement évoluer.

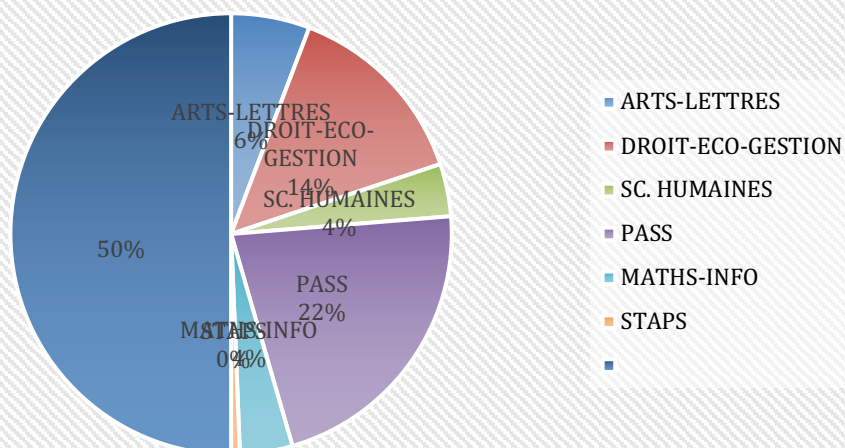
À noter que plus d'élèves que les autres années envisagent des études hors Maroc ou France : Espagne et Canada notamment.

20 élèves n'ont à ce jour pas de proposition sur Parcoursup mais la grande majorité de ces derniers ont d'autres projets que la France.

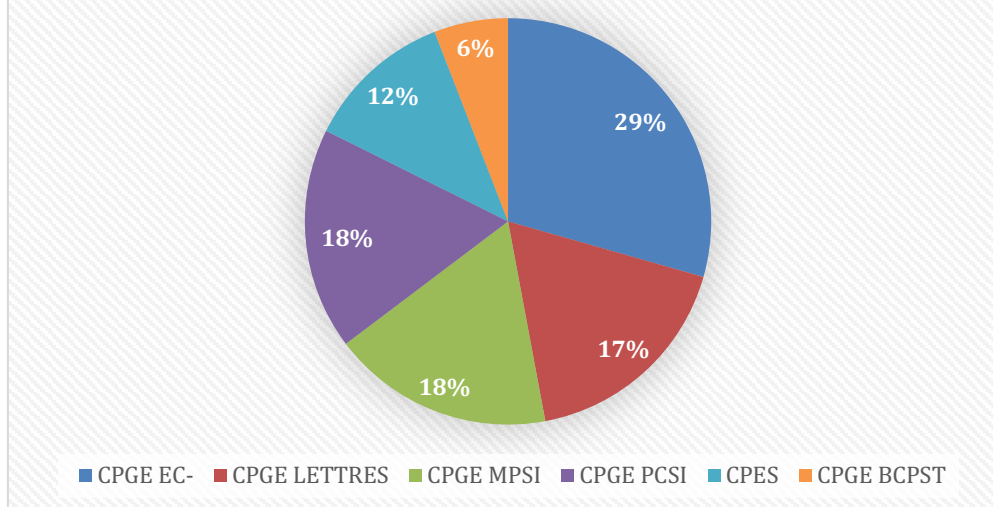
ORIENTATIONS PARCOURSUP - 20 JUN 2021



PARCOURSUP 2021 - RÉPARTITION DES L1



PARCOURSUP 2021 - RÉPARTITION CPGE



12% des élèves intégrant une CPGE c'est en progrès constant.

Monsieur El Houat, représentant SNES des personnels enseignants et monsieur EL ALAOUI, représentant UCPE des parents regrettent que certains élèves choisissent l'Espagne et le Canada plutôt que la France pour leurs études supérieures.

Concernant la date de remise de dossiers de candidature pour les études médicales au Maroc, suite à une question de monsieur EL ALAOUI, monsieur LAALOU précise qu'elle est repoussée pour nos élèves en fonction de la publication des résultats du bac français

7. Création d'une fondation (pour avis)

Monsieur Philippe BRUNEL présente les grandes lignes de ce projet dont le détail est expliqué ci-dessous :

Quoi ?

Une association à but non lucratif de droit marocain, dotée de la personnalité morale, régie par le Dahir du 15 novembre 1958 modifié réglementant le droit d'association et dont la structure et le fonctionnement s'approchent de ceux de la « fondation partenariale » connue en droit français. Elle pourrait prendre la dénomination suivante :

« Fondation Victor Hugo-Marrakech pour l'éducation, la culture et la citoyenneté ».

Pourquoi ? La motivation

Un projet susceptible de contribuer de manière significative à la réalisation d'objectifs à la fois internes (cohésion, implication) et externes (rayonnement, projection, visibilité) à l'établissement tels qu'arrêtés dans le projet d'établissement pour la période 2020-2023, en particulier :

Axe 1 : Instaurer une culture commune d'établissement [...]

- *Objectif 1.3 : Faire évoluer l'image de l'établissement*
- *Objectif 1.4 : Développer un sentiment d'appartenance à la communauté*

Axe 2 : Former des citoyens curieux, informés et ouverts à la diversité du monde

- *Objectif 2.2 : Développer l'engagement citoyen des élèves et de l'établissement*
- *Objectif 2.3 : Former des citoyens curieux informés et ouverts sur le monde*

Axe 4 : [...] Ouvrir l'établissement à l'environnement local et international

- *Objectif 4.2 : Ouvrir l'établissement à l'international*
- *Objectif 4.3 : Développer des partenariats avec la société civile marocaine*

Pour quoi faire ? Les objectifs statutaires

- Éducatifs : Favoriser l'accès à l'éducation et au savoir, soutenir l'excellence et le mérite
- Culturels : Agir en faveur de la diffusion et de l'élargissement de l'accès à la culture
- Civiques : Promouvoir l'engagement citoyen, les valeurs de tolérance et de solidarité ainsi que l'implication en faveur du développement durable
- Socio-économiques : Encourager et développer les liens de la jeunesse avec la société civile et le monde économique

Comment faire ? Les moyens mis en œuvre

Tout moyen contribuant à la réalisation de l'objet statuaire, en particulier :

- Contribuer, en espèce ou en nature, au financement de tout ou partie d'actions, projets ou programmes contribuant à la réalisation des objectifs fixés par les statuts, notamment la caisse de solidarité du Lycée Victor Hugo
- Organiser des colloques, conférences et débats
- Doter et décerner des prix
- Attribuer des bourses
- Participer en tant que chef de file ou partenaire à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de projets dans le cadre d'appels à propositions ou appels à candidatures financés par des bailleurs de fonds privés ou publics, bi ou multilatéraux
- Organiser et/ou mettre en œuvre des programmes ou actions, en particulier dans le secteur éducatif et du soutien à la scolarisation

Avec qui ? Les partenaires et la gouvernance

- Des membres fondateurs
- Membre fondateur de droit, désigné par les statuts : Le pôle Hugo-Renoir, y/c dans sa dimension personnel, usagers et anciens élèves
- Membres fondateurs contributeurs : la qualité de membre fondateur contributeur peut s'acquérir à tout moment. Elle est conférée aux personnes morales ou physiques dont le montant et la durée de contribution à la fondation répondent à des critères minimaux définis par les statuts
- Des partenaires

- Des partenaires donateurs : Ont la qualité de partenaires donateurs, les personnes morales ou physiques dont la contribution à la fondation ne répond pas aux critères (montant et/ou durée) retenus par les statuts pour conférer la qualification de membre fondateur.
- Des « partenaires d'honneur » non financeurs : En vue de réaliser et faciliter la réalisation de ses objectifs, la Fondation doit développer et s'inscrire, à haut niveau, au sein d'un réseau de partenaires de toutes natures, en particulier :
 - Institutionnels : Autorités marocaines (Wali), Autorités françaises (Consul général)
 - Universitaires et de l'enseignement supérieur
 - Économiques : par exemple Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services, représentation de branches professionnelles (Tourisme notamment), ordres professionnels, etc.
 - Représentatifs de la société civile : par exemple, organisations caritatives, clubs (Rotary, Lions), etc.

La gouvernance de la Fondation repose sur un conseil d'administration composé :

- de représentants du membre fondateur de droit (1) ;
- de représentants des membres fondateurs contributeurs (2) ;
- de personnalités qualifiées, désignées statutairement ou cooptées par le conseil d'administration (3).

(1) Le collège des représentants du membre fondateur de droit compte 12 administrateurs désignés statutairement :

- L'équipe de direction du pôle Hugo-Renoir (Le proviseur du Lycée Victor Hugo, le proviseur adjoint, le secrétaire général, le directeur de l'école Auguste Renoir, le chargé de communication, un conseiller principal d'éducation) ;
- deux représentants du personnel élus au Conseil d'établissement (CE) ;
- deux représentants des parents d'élèves au CE ;
- un représentant des élèves au CE ;
- un représentant de l'association des anciens élèves.

(2) Le collège des représentants des membres fondateurs contributeurs compte un représentant par membre contributeur à concurrence d'un total de 8 administrateurs. Au cas où la fondation viendrait à compter plus de 8 membres contributeurs, les représentants des dits membres seront désignés d'accord parties entre l'ensemble des membres contributeurs.

(3) Le collège des personnalités qualifiées est composé :

- De deux personnalités qualifiées désignées statutairement représentant d'une part les autorités marocaines (Wali) et françaises (Consul général de France) ;
- d'un nombre illimité de personnalités qualifiées cooptées par les membres des autres collèges du conseil d'administration et choisies pour leur faculté de contribution aux travaux de la fondation et leur expérience dans ses domaines.

La présidence du conseil d'administration, présidence exécutive de la fondation est statutairement assurée par le Proviseur du Lycée Victor Hugo.

L'ensemble des administrateurs dispose d'une voix délibérative à l'exception des personnalités qualifiées non statutaires dont la voix est consultative. En cas d'égalité de voix, la voix du Président est prépondérante.

Le fonctionnement quotidien de la fondation et l'exécution des décisions prises par le conseil d'administration sont confiés à un bureau dont la composition émane du conseil d'administration.

Quels moyens ? Les ressources mobilisables

En espèce ou en nature, ces ressources sont notamment susceptibles de comprendre :

- Les contributions des membres fondateurs ;
- Des subventions publiques ;
- Des legs, donations ou mécénats de la part de personnes morales ou physiques ;
- Des fonds en provenance de parties étrangères ou d'organisations internationales ;
- Le cas échéant, les produits d'appel à la générosité publique ;
- La rétribution de produits et services rendus ;
- Les revenus de ces ressources.

En termes budgétaires, le volume à « lever », notamment s'agissant des contributions des membres fondateurs et des ressources issues du mécénat, ne peut s'analyser qu'au regard des ambitions affichées et constitue indéniablement un enjeu de crédibilité.

A cet égard, la question de la qualité ou attractivité des contreparties qui pourraient être offertes aux fondateurs et donateurs apparaît cruciale. En l'espèce, les arguments susceptibles d'être développés à profit pourraient s'articuler autour de quatre thématiques :

- L'intégration à un réseau de partenaires (et de personnalités) de haut niveau ;
- L'association à des actions à forte visibilité ;
- La déductibilité fiscale des contributions et dons (sous réserve de mission d'intérêt général) ;
- Un accès privilégié à certaines prestations ou équipements./.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. Carte des emplois expatriés 2022-2023 (pour avis)

Comme vous le savez l'établissement se développe régulièrement et il convient que la dotation en personnels d'encadrement puisse suivre cette évolution et ce développement

A la rentrée 2022, nous aurons notamment à minima 33 divisions au primaire et plus de 900 élèves, avec pour l'instant un seul poste de directrice ou directeur. En comparaison à Lisbonne pour 39 divisions de primaire, soient 6 divisions de plus il y avait deux supports de directrice ou directeur détachés et un coordonnateur de cycle à 50%.

Aussi si vous en êtes d'accord je vous soumets la demande d'ouverture d'un second poste de directrice ou directeur expatrié à la rentrée 2022-2023

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Les représentants des personnels enseignants souhaiteraient également la création d'un poste de résident en histoire-géographie. Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, il sera discuté ultérieurement avec les représentants des personnels

9. Indemnités pour missions particulières 2021-2022 (pour avis)

Missions particulières LVH 2021-2022	Taux d'IMP attribuable en fonction de la charge effective et du niveau d'expertise			
	312,5€ (0,25 HSAE)	625 € (0,5 HSAE)	1250 € (1 HSAE)	2500 €. (2 HSAE)
Coordination(s) de discipline(s)				
Lettres			X	
Anglais			X	
Arabe			X	
Histoire-Géographie			X	
Mathématiques			X	
SVT				X
Sc. Physiques et Chimie				X
Technologie-SNT			X	
Espagnol		X	X	
Eco-gestion		X		
Sciences Humaines (SES et Philo)		X		
Coordination APSA				
Coordinateur 1			X	
Coordinateur 2			X	
Coordination de Cycle Enseignement				
Coordinateur Cycle 3			X	
Référent Culture				
Référent culture établissement			X	
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques				
Référent établissement			X	
Tutorat des élèves				
Référent élèves classes de 1ères (enseignants de spécialité non P.P.)	X			
Référent élèves classes de Terminale (enseignants de spécialité non P.P.)	X			
Accompagnement Parcoursup	X			
Autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif				
Certifications Cervantès	X			
Certifications British Council	X			
Certifications Institut du monde arabe	X			
Parcours linguistiques en anglais x4	X			
Chorale			X	
Coordination événements sportifs et ASS			X	
Parcours éducation artistique et culturel : Théâtre			X	
Secourisme PSC1 + GQS + formation adulte			X	
Parcours citoyen : référent santé			X	
Parcours citoyen : EMI			X	
Parcours citoyen : sécurité routière		X		
Ambassadeurs en herbe	X			
Autres missions sur projet (APP Monde, rencontres sportives x 2...)	X			

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

10. Règlement intérieur de l'établissement et charte informatique et numérique (pour avis)

Le document définitif vous a été transmis et il reprend le document déjà envoyé l'année dernière mais qui n'avait pu être soumis aux votes

- Le proviseur propose l'ajout d'une phrase dans le préambule du règlement intérieur : le lycée entend... **Affermir le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions »**

A noter que ce nouveau RI entérine le fait que des cours se dérouleront le mercredi après-midi jusqu'à 17h. Seuls les enseignants volontaires seront concernés

Les représentants SNES-FSU des personnels ont transmis deux questions concernant ce règlement intérieur :

Question : « Quand il a été décidé d'interdire les téléphones portables, cela s'est plutôt bien passé. Mais petit à petit, nous perdons du terrain. On a l'impression qu'aucun téléphone n'est désormais éteint. Les élèves en plein cours disent : "on a les notes du grand oral "... ou bien le DS de math est reporté. Donc, ils sont connectés tout le temps, y compris en plein cours, avec un smartphone, une montre connectée, des airpods. Cela pose de gros problèmes de concentration bien sûr, mais aussi d'autres problèmes en récréation, comme le manque de communication orale déjà évoqué auparavant. Les élèves ne semblent plus avoir peur de sortir leurs téléphones devant un adulte, sans doute parce qu'il ne se passe pas grand-chose ensuite. Et tous les profs n'adoptent pas la même réaction face à cette situation. Ne serait-il pas possible de prévoir une réflexion à ce sujet pour la rentrée prochaine. Par ailleurs, ces appareils augmentent fortement les tentations et les tentatives de fraude. Là aussi, il faut peut-être durcir le règlement intérieur.

Réponse : le RI prévoit bien l'interdiction du téléphone portable. En ce sens nous ne voyons pas ce que signifie un durcissement du règlement intérieur comme vous l'évoquez. Se pose la question du respect et de l'application du RI. Si les enseignants tolèrent qu'en plein cours des élèves utilisent un téléphone aucun règlement intérieur ne pourra l'empêcher, il en va de la responsabilité de chacun. De nombreux téléphones ont été confisqués cette année, preuve qu'il n'y a pas eu de modification de la règle.

Question : « Nous avons de plus en plus des problèmes d'absences perlées aux devoirs, surtout en classe à examen. Il nous faut une réponse collective, les élèves jouant avec les caractéristiques de chaque enseignant. Il nous faut une réponse collective dans le règlement intérieur. Faut-il refaire une commission règlement intérieur ? Avec des parents, des élèves ?

Réponse : Là aussi le RI apporte une réponse claire (page 13) à cette question. Là encore il s'agit de l'application de la règle par les enseignants qui ont autorité en le domaine. Un élève qui ne se présente pas au devoir de rattrapage s'expose à se voir attribuée une moyenne entérinant un devoir non fait, ce qui revient arithmétiquement à un zéro.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

11. Projets et voyages pédagogiques 2021-2022 (pour avis)

Cf. Tableau ci-dessous

À ce sujet les représentants des personnels SNES-FSU ont posé une question : Question : L'an dernier un fichier type avait été envoyé à toutes les équipes avec une date et des consignes précises pour présenter les projets pédagogiques à budget. Il nous semble que rien n'a été envoyé cette année à ce sujet. Comment doit-on faire remonter les projets pédagogiques envisagés en 2021/2022 pour qu'ils soient officiellement votés au CE ?

Réponse : Cela a été fait cette année encore par un mail du 28 mai qui demandait les retours pour le 15 juin, avec un document mis en ligne sur le Drive. D'ailleurs le CE de ce soir a été sollicité pour donner son avis sur les différents projets.

On vous propose de ne pas donner un avis favorable pour l'instant concernant le projet FerMun à Genève car les craintes sont nombreuses que le budget explose comme en janvier 2020. Pas question pour ce projet d'aller au-delà d'une participation de 5 000 Dhs par élève. Comme l'établissement a dorénavant un prestataire pour les marchés, nous souhaitons qu'il puisse proposer une solution permettant ce voyage.

Projets et voyages 2021-2022
Synthèse

Titre du projet	Budget prévisionnel	Descriptif et contenu
Classe Développement durable	15000 dhs	- Jardin au lycée : irrigation - graines - plants - Élevage poules : poulailler + 3 poules + nourritures - Transports : 1 bus A/R pour amener et ramener des élèves du LVH au Musée de l'eau + 1 bus A/R pour 2 aller dans la région de Marrakech (40 à 50 km) pour nettoyer des khattaras en activité
Le théâtre : une pratique pour renforcer l'interculturalité, de Molière à Abou Khalil Al Qabbani.	7000dh	- Transport : bus de 22 places pour une journée au Lycée d'excellence de Benguerir à la rencontre de l'atelier de M. Mohamed Machti auteur de la pièce et enseignant au Lycée - Atelier théâtre avec partenaires : 2000 dhs - Costumes et frais pour la représentation de fin d'année.2000DH
Quand Marrakech m'enchante : itinéraire du réel vers l'imaginaire	4000 dhs	- Bus : Sortie médina 1 journée - Visites : classe entière (1800dh) et une demi-journée en classe entière (900dh) Dar Cherifa (200dh)
Atelier 6e cuisine italienne	9000 dhs	- Achats de nourritures 2 fois soit 900 dhs par mois
Rome la Dolce Vita	150 000 dhs	- Groupe Italien 2nde + 1ere + accompagnateurs (30 personnes) - Février 2022 : 4 jours (Samedi 12 - Mardi 15) - Coût par élève : 5000 dhs
FerMun - Ferney Voltaire Modélisation des Nations Unies à Genève	85 000 dhs	- Janvier 2022 - 15 élèves + 2 accompagnateurs - Hébergements + A/R avions + visite - Coût par élève : 5000dh
Classe Montagne	80 000 dhs	- 20 élèves (4000dh par élèves pour toutes les sorties) - Sortie intégration - Trail - Toubkal
Projet théâtre Locus Solus Novembre 2021	9220 euros	- 3 semaines intervention de la troupe Locus avec options théâtre + le niveau 3e - 2 " petites formes " pour les 5e
Le conte Fred Calmes	30 000 dhs	- Le conte en 6e : intervention de 12h avec 6e + veillée conte - Projets en 5e : intervention 9h avec 3 classes de 5e
Les chroniques lycéennes	20000 dhs	- A/R France-Marrakech - Hôtel et cachet artiste invité
Tiers lieu apprenant	?	- Aménagement de l'ancien espace direction - Matériels informatiques + bricolage + couture etc. - Mobilier

Projets culturels (suite) - 2021-2022

Synthèse

Titre du projet	Budget prévisionnel	Descriptif et contenu
Musécole Street Art	120 000 dhs	- 10 classes du primaire et 4 classes du primaire - Découverte du Street Art : rencontres d'artistes, ateliers de création. Réalisation de fresques. Sorties à prévoir - Interventions d'artistes (90 000 dhs) ; Matériel (30 000 dhs)
Rencontre avec Olivier Ka autour de son carnet de voyage : <i>Lost in Laos</i>.	4 000 dhs	- 3 classes de 5^{ème} (enseignants de français) - Étude du carnet de voyages et réalisation d'un carnet. Rencontres avec l'auteur - Interventions de l'auteur et achat de 15 exemplaires de son carnet de voyage
Le feuilleton des Incorruptibles	1 350 dhs	- Français : 3 enseignantes - Coulisses de la création d'un roman. Correspondance avec - Interventions de l'auteur (1 350 dhs)
Prix des Incorruptibles	607 €	- 1 classe de 4^{ème} et 2 ½ groupes de 3èmes - Développer le lien avec le livre - Achat de livres (607 €)
Au Musée !	3 660 dhs	- Enseignants d'arts plastiques et élèves de l'option arts - Visites guidées d'expositions et rencontres d'artistes - Déplacements d'élèves (1500 dhs) et accès payants aux expositions (2160 dhs)
Kamishibai : théâtre portatif pour conter des histoires	7 000 dhs	- 2 classes de 5ème - Sur un théâtre portatif (Kamishibai) appréhension du conte - Interventions de Frédéric Calmés et transport Fès-Marrakech
Prix Jacaranda	5 500 dhs	- 1 classe de 4ème - Lecture d'ouvrages : carnet du lecteur - Achat de livres (3700 dhs) - Intervention auteur à distance : 135 €
Prix de l'Arganier	2 500 €	- Élèves de 2ndes en cours de français - Reconstitution de cette action en partenariat avec le lycée Descartes de Rabat et l'IF Marrakech

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Questions parents APEMA :

- 1) Est-ce que toutes les classes du collège et lycée ont terminé le programme scolaire ? Dans le cas ou certaines parties du programme n'auraient pas été abordées du fait de la situation sanitaire liée au COVID, que propose l'établissement pour palier à cette situation ?

Réponse : Globalement toutes les parties des programmes ont été couvertes. De plus ces derniers sont déclinés par cycle de trois années ce qui permet des ajustements les années suivantes. L'établissement assurera bien entendu à la rentrée en suivi personnalisé des élèves en difficulté.

- 2) Les élèves auront-ils accès à la restauration scolaire et/ou à la cafétéria à la rentrée prochaine ?

Réponse : Tout dépendra des décisions des autorités marocaines. Une réflexion est menée actuellement avec OCS (repreneur de PROXIREST) pour envisager l'éventualité d'une poursuite de notre partenariat et à quelles conditions. Une réflexion sur la qualité des repas a notamment été engagée. Sur l'aspect financier, les parents qui souhaitaient être remboursés suite à l'achat de repas avant la fermeture de l'unité de restauration l'ont été, sauf huit d'entre eux pour lesquels cela n'a pas été possible.

- 3) L'assurance de l'école couvre t'elle l'ensemble des élèves au sein de l'école, devant l'école, lors de sorties scolaires, au moment de la cantine, pour les activités USEP et l'AS ? Quelles sont les garanties ? Dans le cas où tout serait couvert par l'assurance de l'école ne faudrait-il pas en informer les familles d'une part et les associations concernées par la vente d'assurance d'autre part afin de leur permettre de rompre leur contrat dans les délais ? Dans le cas contraire, pourriez-vous nous dire ce que votre assurance ne couvre pas afin que nous puissions proposer une assurance complémentaire aux parents si cela s'avérait nécessaire ? Nous pensons surtout à la cantine et à la pause méridienne

Réponse : Comme cela vous a déjà été répondu par courriel, l'assurance de l'établissement couvre toutes les activités organisées par l'établissement y compris la restauration scolaire. L'AS est une activité réglementaire des programmes français et est donc organisé par l'établissement et couverte par notre assurance et également par l'assurance UNSS. Ce n'est pas le cas de l'USEP, mais cette dernière impose avec l'adhésion la souscription d'une assurance. Certaines prestations, comme les bris de verres de lunettes par exemple, ne sont pas couvertes par l'assurance de l'établissement. Un point détaillé et précis sera fait avec notre assureur.

Questions personnels SNES-FSU :

- 1) Qu'est-ce qui est prévu pour répondre à la crise que vit l'OIB actuellement ?

Réponse : Une réflexion sera menée avec les équipes afin de rendre cet enseignement plus attractif car il n'est pas normal qu'aussi peu d'élèves le choisissent. Toutes les propositions et actions allant en ce sens de la part des équipes seront mis en œuvre par l'établissement

- 2) Il est question, comme tous les ans, de l'organisation de l'accueil des élèves mais qu'en est-il de l'organisation de l'accueil des nouveaux collègues. Chaque année l'intégration des nouveaux collègues est sensible, encore plus avec les collègues venant de l'étranger ou les EMAD. Une visite des locaux, une présentation des équipes, une formation Pronote/Class room sont nécessaires au même titre qu'il est fondamental de leur proposer une assistance

conseils pour les démarches administratives (quid du vade-mecum de l'accueil des nouveaux) : cartes, contrats, logement, véhicule, branchements Internet etc....) Le coordinateur de discipline s'en tient généralement aux aspects pédagogiques et organisationnels de l'équipe mais les éléments de l'intégration sont vastes. La nomination d'un référent accueil peut faciliter cette intégration. Cette intégration est fondamentale pour que chacun puisse s'engager sereinement dans son travail.

Réponse : L'établissement travaille vraiment sur ce sujet et va proposer un lien sous forme de FAQ sur le site pour accompagner les nouveaux personnels. D'autre part, une réunion d'accueil des nouveaux personnels est prévue le vendredi 27 août à 10h30. Rien n'empêche en plus les équipes enseignantes de prévoir elles aussi des moments d'accueil si elles le souhaitent.

- 3) Depuis plusieurs semaines, nous croisons de nouvelles têtes dont nous ne connaissons ni l'identité ni la fonction dans l'établissement, pourtant elles semblent faire partie du personnel. Peut-être qu'elles sont de passage pour un jour ou pour plusieurs semaines, mais il serait appréciable, par une communication, comme celle dont dispose notre établissement, que nous soyons informés, cela contribuera à une meilleure ambiance.

Réponse : L'établissement veillera à une meilleure communication mais tous les recrutements font l'objet d'une communication aux représentants des personnels à l'exception des vacations. Message entendu.

Questions parents UCPE :

- 1) Après une année scolaire impactée par la pandémie, quel bilan général tirez-vous sur le niveau scolaire des élèves de la 6^{ème} à la 1^{ère} ? Quelles sont les préconisations proposées pour remédier aux insuffisances ?

Réponse : cf. réponse question APEMA. Les critères utilisés pour faire un premier bilan du niveau général sont les devoirs communs, les examens (blancs + DNB et bac) les orientations ainsi que les moyennes des disciplines. Le niveau général reste satisfaisant dans l'ensemble. L'organisation actuelle des ½ groupes n'a pas impacté le niveau général. Les résultats du socle et de l'épreuve de projet du DNB sont très satisfaisants.

Les devoirs communs ont été au collège réalisés sur tous les niveaux en maths et en français. Ils mettent en avant un niveau satisfaisant (disparité sur des points précis du programme en maths et en français suivant les classes).

L'organisation pédagogique a renforcé la fragilité de certains élèves en classe de 3e et 2nde d'où une orientation plus complexe. Cette organisation n'a pas permis aux élèves fragiles de 3e et seconde de travailler régulièrement par manque de suivi et d'autonomie. Les temps en distanciel n'ont pas été utilisés par les élèves pour le travail personnel. On peut parler de décrochage temporaire pour 5 élèves de 3e et 3 en classe de seconde.

Bilan plutôt positif sur les classes de 5e et 4e sur le niveau : on compte 4 élèves en grande difficulté en classe de 4e. Ces élèves seront accompagnés dès le début de la 3e pour éviter un décrochage et favoriser une orientation choisie.

En classe de 6e, niveau satisfaisant, les élèves fragiles (15 élèves environ) ont peu progressé. Cela s'explique par une difficulté pour les suivre au lycée, ces élèves ne sont pas autonomes dans le travail à la maison.

- 2) Quel bilan pédagogique sur les contrôles communs et quelles sont les projections pour la rentrée prochaine ?

Réponse : Au collège : 1 devoir commun en maths et en français pour chaque niveau de la 6e à la 3e +. Brevet blanc en 3e avec toutes les disciplines évaluées au DNB.

Au lycée : 1 devoir commun en maths en seconde - des devoirs communs de spécialité en 1ere et Terminale + 3 bac blanc de Français + un oral blanc de français + un oral blanc du grand oral + 4 devoirs communs de 4h en philosophie + Devoirs communs en langues vivantes en 1ere

Objectifs : harmoniser les pratiques d'évaluations entre les enseignants - travailler à des objectifs communs qui répondent aux besoins des élèves - créer une chronologie des évaluations. Mieux cibler les besoins pour une meilleure régulation.

Un bilan positif dans l'ensemble qui nécessitera des ajustements dans l'organisation et la chronologie. Des évaluations qui vont permettre de travailler à une diversification des évaluations.

Un taux de présence sur les devoirs collège de 98% et sur les devoirs au lycée (avant celle de mai-juin) on avoisine les 100%

- 3) Situation des élèves en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers : Quel bilan sur la prise en charge de ces élèves ? Peut-on parler du décrochage scolaire pour certains ? avez-vous des statistiques ?

Réponse : Voir bilan sur les chiffres des élèves avec PAP au collège et au lycée. Un document PAP évolutif et simple qui permet aux enseignants d'accompagner avec des aménagements simples durant les cours et évaluations. Très positifs. Les PAP sont désormais refusés si un suivi psy ou ortho n'est pas réalisé.

Prise en charge des élèves à besoin particulier Haut potentiel : nouveau document mis en place pour les aménagements de ces élèves HP - 3 entretiens par an avec la famille et l'élève pour analyser les résultats et fixer des objectifs. (Échec sur 1 élève de 5e car aucun accompagnement extérieur mis en place).

Mise en place d'un atelier relais pour des élèves dont l'orientation aurait dû être en enseignement adapté : l'atelier compte 5 élèves (1 élève de CM2 + 1 élève de 6e + 2 élèves de 5e + 1 élève de 4e). L'objectif de ce dispositif est une prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le cadre d'un enseignement adapté, fondée sur une analyse des potentialités et des difficultés des élèves (bilan psy). Durant cet atelier, l'enseignant dispense avant tout un enseignement adapté en maths et français. La démarche pédagogique favorise des pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique. Les compétences travaillées sont aussi transversales (analyse de consignes, repérage dans l'espace, le temps...). Objectifs à long terme : consolidation des compétences de cycle 2 ou 3

Mise en place de l'aide aux devoirs sur toute l'année : une nouvelle salle est mise à disposition des élèves. Encadrement de groupe de 10 élèves par niveau. Renforcement de l'aide aux devoirs sur les 3e avant les examens. Atelier de 2h par semaine hebdomadaire. Accompagnement des surveillants l'année prochaine avec des formations. Renforcement des liens entre les enseignants et la vie scolaire pour un meilleur suivi des élèves qui font partis de ce dispositif.

- 4) La rentrée prochaine sera - t-elle en présentiel à 100% ? Quels sont les différents scénarii envisagés ?

Réponse : cf. point 5.2 de l'ordre du jour

- 5) État d'avancement du projet immobilier ? quelle visibilité pour la rentrée prochaine ?

Réponse : cf. point 4 de l'ordre du jour

Monsieur le proviseur salue et remercie monsieur Philippe Casenave, consul général de France et monsieur Christophe Chaillot, directeur de l'institut français de Marrakech qui quitteront Marrakech cet été.

Il rend également un hommage appuyé à monsieur Thierry Ravenaux, enseignant remarquable et qui aura participé remarquablement à la vie de l'établissement, tout en lui souhaitant le meilleur pour la poursuite de sa carrière.

Il salue aussi madame Christèle Leloix, représentante des parents APEMA, qui siège pour la dernière fois et qui aura toujours contribué à la bonne marche du LVH.

L'ordre du jour étant épuisé à, le proviseur lève la séance à 20h

Le Président :



Serge Faure

Les secrétaires adjoint de séance :

Mohamed EL HOUAT